

COMMANDEMENT EN CHEF FRANÇAIS  
EN ALLEMAGNE

COMMANDEMENT SUPERIEUR  
DES TROUPES D'OCCUPATION

ANNEXE DE LA D.G.P.G.  
ALLEMAGNE - AUTRICHE

DEPOT PRINCIPAL No 2301  
DEPOT DE TRANSIT No 3

No 7508 / T. 3

P. C., le 30 Juin 1947

## LIBERATION PROVISOIRE

Le dénommé U D R I, Hermann  
né le 7. 4. 03 à Marlen  
Situation militaire caporal  
libéré par les Autorites Russes (inapte) sous No 61.048  
en date du 28.5.47  
est renvoyé provisoirement dans ses foyers  
à Marlen Arr. Kehl, Hauptstr. 17

Il devra se présenter au Gouvernement militaire - Commissariat de la Sureté dès  
sa rentrée dans ses foyers.

*Vu et la Gendarmerie  
de Goldschneiders,  
le 8. 8. 1947.*

*Le gendarme Némece  
Nuy*



**Le Colonel ~~BAILLON~~ BAILLOUX**  
Chef de l'Annexe de la D.G.P.G.  
Allemagne-Autriche

**P. O. Le sous-Lieutenant SCHANGED**

Le Chef de Bataillon JENNEPIN  
Cdt. le Depot de Transit No 3

*[Signature]*

Il remettra au Maire les effets militaires de  
la Wehrmacht (Culotte, Vareuse, Capote, Toile  
de Tente, 1 paire de Chaussures, 1 Couvert-  
ture, etc.)

avec lesquels il a été démobilisé.

Bei Anmeldung auf dem Bürgermeisteramt  
sind sämtliche Militär-Ausrüstungs- und  
Bekleidungsgegenstände gegen Quittung ab-  
zuliefern.

Die Bürgermeisterämter übergeben die ab-  
gelieferten Gegenstände dem zuständigen  
Gouvernement Militaire.

Der Inhaber dieses Entlassungsscheins hat  
sich sofort nach Heimkehr beim Gouverne-  
ment Militaire - Commissariat de la Sureté -  
des zuständigen Kreises zu melden.

Signature du Porteur  
Unterschrift des Inhabers

*Udri Hermann*

U d r i

EMPREINTE DU POUCE DROIT  
Abdruck des rechten Daumens

